



Assurance de responsabilité civile pou une activité

Par **tournesol_old**, le **03/07/2007** à **14:47**

Bonjour, je vais organiser un séjour d'une semaine dans un lieu faisant partie d'un "chateau", où l'activité principale sera la danse a deux. Le chateau possède une assurance, et moi une assurance de responsabilité civile incluse dans mon contrat habitation. J'aimerais savoir si le fait de faire signer par chaque participant le texte ci-dessous (au moment de leurs inscriptions) a une valeur legal, vis a vis d'un eventuel accident que viendrais a se produire (par exemple si une personne se fait mal au pied, je n'aimerais pas qu'elle me fasse un proces contre moi).

Voici le texte que j'aimerais faire signer par chaque participant: Je reconnais avoir pris connaissance de l'obligation qui m'est faite de bénéficier de: 1) ma propre assurance personnelle (assurance individuelle accidents ou garantie des accidents de la vie) pour couvrir les éventuels accidents de ma personne (dommage personnel causeé par moi même); 2) de bénéficier de ma propre assurance de Responsabilité Civile pour couvrir les eventuels dommages causés à autrui.

Quel est votre avis au sujet de ce texte, peut être qu'il y aurait une autre formule ou bien une autre phrase a rajouter ?

Merci
Pietro Morelli

Par **adama**, le **19/09/2007** à **14:43**

bnjr vous n'avez pas à faire signer aux participants ces formulaires leus assurances

souscrites ne concernent qu'eux vous vous devez engager votre propre responsabilité civile sans tenir compte de leur couverture personnelle en cas de probleme c'est votre assureur qui est sollicité dans la limite des garanties accordées.